

**Question orale de Caroline Cassart, Députée,  
à Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président, concernant  
La formation en désobéissance civile**

Monsieur le Ministre-Président,

Le mouvement Vie féminine a été créé il y a plus de 100 ans par et pour les femmes, pour tisser des solidarités entre elles et renforcer leurs droits. Il est actif partout en Wallonie et à Bruxelles en proposant diverses actions, activités et formations sur cette même thématique.

Plusieurs antennes existent, notamment une sur mon arrondissement de Huy-Waremme. Parmi les activités proposées dernièrement, une d'entre elles interpelle : il s'agit de la formation intitulée « Formation en désobéissance civile ». Il n'est toutefois pas facile de trouver des informations sur le contenu ou la finalité de ladite formation sur internet et leur page Facebook. Cette formation fait toutefois partie des activités qui sont soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous en dire quoi elle consiste? Depuis combien de temps existe-t-elle? Cette formation, qui semble être « récurrente », a-t-elle beaucoup de succès?

Je vous remercie.

### La réponse du Ministre :

Madame la Députée, je ne dispose malheureusement d'aucun détail sur la formation proposée par cette association et que vous portez à ma connaissance. Je ne peux que m'interroger à mon tour, à tout le moins sur son intitulé.

Il n'est pas toujours évident de savoir ce que recouvre le concept de désobéissance civile. Dans un régime totalitaire qui viole les droits fondamentaux des citoyens, désobéir à l'autorité pour rétablir un régime de droits et de libertés est évidemment un acte citoyen, qui n'est pas à blâmer. Dans une démocratie participative, désobéir à la loi ou à la règle démocratiquement adoptée pose évidemment bien davantage de questions. Les faits survenus voici quelques jours à Washington à la suite des encouragements à la désobéissance civile auxquels s'était livré le président des États-Unis resteront sans doute pour longtemps l'exemple même des dérives et de la violence auxquelles les appels à la désobéissance civile peuvent conduire. Gageons que ces incidents qui ont coûté la vie à plusieurs personnes dont un policier serviront de leçons à ceux qui voudraient présenter la désobéissance civile comme une forme d'acte citoyen sympathique, une révolte naturelle et normale pour le bien de chacun.

On ne change ni le monde ni la société sans accepter les règles démocratiques qui les régissent et qui prévoient toujours les procédures à suivre pour qu'une règle en remplace une autre. C'est en cela que nous devons croire en une démocratie parlementaire et c'est cela qui devrait mobiliser aussi les acteurs de l'éducation permanente sur le terrain.

Quant au cas d'espèce précis que vous me rapportez, je vous invite à interroger également ma collègue chargée de l'Éducation permanente. Il serait à tout le moins important qu'il puisse être investigué afin de savoir ce que recouvre précisément la formation proposée et quelle est la finalité précise poursuivie, et ce, sans évidemment aucune volonté d'ingérence inappropriée.

Enfin, je rappelle que lorsque la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte son soutien à un opérateur grâce à l'octroi d'une subvention, cela ne signifie pas qu'elle s'approprie et fait sien toute action réalisée ou tout contenu diffusé par cet opérateur.

À cet égard, une réflexion doit être menée sur la manière d'afficher le soutien apporté par la Fédération à telle ou telle action. J'ai constaté en effet à plusieurs reprises que la présence sur une affiche, un dépliant ou une publication quelconque du logo de la Fédération, parce qu'une subvention avait été octroyée, pouvait laisser à penser que la Fédération prenait fait et cause pour une expression, une opinion ou une manifestation. Cela donne de l'action publique une image partisane qui, lorsqu'elle est accolée à une institution publique, interpelle. J'ai donc demandé au service juridique de la Fédération de réfléchir à la manière de continuer à promouvoir l'action et le soutien de la Fédération en évitant toutefois l'écueil de l'image partisane à laquelle je viens de faire référence.